

La gestion cynégétique des populations de sangliers

Jacques Vassant

ONC Direction de la recherche et du développement, CNERA Cervidés-sanglier

Longtemps la gestion des populations de sangliers a consisté à maintenir les effectifs à un niveau très faible pour réduire au minimum les dégâts commis par l'espèce aux cultures agricoles. Les sangliers étaient alors fortement chassés voire éradiqués. En vingt ans la situation a bien changé; de nuisible le sanglier est devenu un gibier à part entière.

En France, les prélèvements sont passés de 46 800 en 1975 à 322 700 en 1997. L'indemnisation des dégâts aux cultures agricoles mis en place depuis 1968, les efforts de gestion des chasseurs pour augmenter volontairement les populations (sauvegarde des laies adultes), et la mise en œuvre de mesures de prévention des dégâts sont les causes principales de cette augmentation. Le sanglier est devenu ainsi dans beaucoup d'endroits le gibier de base de l'activité cynégétique. Cette forte croissance des populations s'est accompagnée dans certains départements de mesures prises souvent en urgence comme des ouvertures anticipées, la suppression de l'agrainage, la mise en place de battues administratives ou de tirs de nuit. Ces mesures se sont le plus souvent avérées inefficaces pour régler les problèmes. Pourtant des solutions, existent qui peuvent aider les gestionnaires à obtenir une meilleure maîtrise des populations de sangliers et des dégâts.

Unités de gestion

Compte tenu de la diversité des milieux composant un département les mesures de gestion globales sont le plus souvent inadaptées. L'analyse des données brutes comme le nombre de sangliers abattus et le montant des indemnisations de dégâts ne permettent pas, à l'échelle départementale, de sérier les problèmes et d'intervenir à bon escient.

Il apparaît donc nécessaire de créer des unités de gestion homogènes ayant des paramètres écologiques semblables : sol, végétation, climat, boisement, agriculture, type de chasse, niveau de prélèvements.

Une population de sangliers est constituée par un ensemble d'individus qui ont habituellement entre eux des rapports d'ordre social. Elle vit sur une aire bien définie comprenant une ou plusieurs étendues boisées, bordées le plus souvent d'espace à vocation agricole. Cette aire couvre une superficie totale comprise entre 2 000 et 20 000 hectares, voire plus. La surface occupée correspond fréquemment à des limites naturelles ou artificielles telles que vallées, rivières, voies de circulation, lignes de crête.

En plaine cultivée avec des boisements diffus, la localisation et l'importance des dégâts ainsi que le cheminement habituel des sangliers permettent assez facilement de fixer les limites des populations. La sortie des animaux hors de ces limites géographiques est presque toujours suivie d'un retour.

Le découpage géographique des unités de populations est parfois difficile à définir surtout si les boisements sont continus sur de vastes étendues, comme en région méditerranéenne. Pour aider à la création des unités, il est possible d'effectuer une analyse multivariée intégrant de nombreux déterminants (Maillard et al., 1999). La plus petite entité de base pour laquelle on dispose de nombreux renseignements (superficie agricole et forestière, dégâts) est la

commune. Les unités de gestion seront donc composées d'un agglomérat de communes contiguës. Les grandes communes à cheval sur plusieurs unités pourront exceptionnellement être scindées en deux.

L'expérience montre que la création de trente à quarante unités de gestion par département est un bon compromis. Les unités ayant des caractéristiques proches peuvent être regroupées et inversement les unités jugées trop grandes peuvent être scindées; tout dépend de la politique d'animation technique des unités de gestion mises en œuvre ultérieurement.

Le découpage du département en unité de gestion peut servir dans un premier temps à analyser à posteriori les problèmes posés à une échelle suffisamment fine pour pouvoir déterminer leur cause. Pour chaque unité, ou regroupement d'unité, une structure de concertation regroupant les agriculteurs, les forestiers locaux, les chasseurs, les représentants des chasseurs au niveau départemental ainsi que des administrations concernées peut être créée. Ainsi une politique de responsabilisation active peut être mise en œuvre en impliquant totalement tous ces acteurs dans la gestion. Il est alors possible d'analyser les problèmes, de proposer des solutions, et surtout de définir des objectifs comme, par exemple, le niveau de population à maintenir sur chaque unité.

Capacité d'accueil et niveau de population souhaitable

Actuellement, il est communément admis que la capacité d'accueil optimum est définie comme le niveau de population tolérable en regard des dégâts psychologiquement ou financièrement supportables. Sachant que les dégâts aux cultures agricoles peuvent être notablement limités, compte tenu de l'efficacité des mesures de prévention mises en œuvre, les gestionnaires sont alors enclins à développer ou à laisser se développer des populations de plus en plus importantes. Cependant, le maintien de fortes populations entraîne des déséquilibres chroniques ou momentanés. En effet, les systèmes de prévention des dégâts les plus performants peuvent s'avérer momentanément inefficaces, notamment en cas de sécheresse prolongée, rendant les dégâts d'autant plus insupportables que la population est importante.

Les dommages directs ou indirects sur la flore et la faune peuvent aussi être très importants: fouissement des premiers centimètres sol sur de grandes superficies, consommation systématique, des racines de plants forestiers en cas d'absence momentanée d'autres sources de nourriture. Le niveau de population souhaitable doit être discuté au sein de la structure de concertation en tenant compte des intérêts de chacun.

L'expérience montre que l'objectif de niveau de population à fixer peut être matérialisé par un prélèvement moyen annuel souhaitable à réaliser à long terme. On pourrait le caractériser comme étant la récolte ou la productivité optimum en sanglier de l'unité considérée.

Pour atteindre cet objectif, des ajustements permanents sont nécessaires, soit en augmentant, soit en diminuant, soit en orientant qualitativement les prélèvements. L'étude des prélèvements antérieurs de l'unité de gestion permet le plus souvent de connaître le seuil de population au-delà duquel les atteintes à l'environnement deviennent trop importantes.

Lorsque le boisement est diffus, disséminé et constitué d'unités de moins de 1 000 ha, il est préférable de ne pas laisser les sangliers s'installer surtout si les risques de dégâts sont importants. Pour aboutir au niveau de population souhaité, différents indicateurs peuvent être utilisés.

Les indicateurs du niveau de population

Analyse des prélèvements

Il est indispensable de collecter au minimum les renseignements suivants pour chaque sanglier prélevé: date, lieu (commune), poids, sexe. L'idéal est de les obtenir par carte réponse au jour le jour, ou au minimum à mi-saison de chasse. De plus, l'enregistrement de tous les jours de chasse ou nombre de battues réalisées, même en cas d'insuccès, est nécessaire pour pouvoir mesurer l'effort de chasse. Le traitement de ces données par unité de gestion et leur comparaison avec celles des années précédentes et des autres unités de gestion permet de déceler les tendances de l'année dès les premières semaines de chasse ou à la mi-saison de chasse. Dans l'état actuel de nos connaissances, c'est l'outil le plus rapide dont nous disposons pour connaître les évolutions de populations à la hausse ou à la baisse.

D'autres indicateurs comme la distribution du poids des animaux prélevés par sexe, le rapport jeune/adulte, la vitesse de réalisation des prélèvements, le poids, des jeunes et des femelles en fin de chasse s'avèrent être des compléments d'information intéressants à analyser. Le type de chasse, le mode de lancé des sangliers, les consignes de tir, les conditions climatiques, l'existence de réserve ou de zone peu chassée, sont autant de facteurs à prendre en compte pour l'interprétation des tendances.

Analyse des dégâts

Le repérage des dégâts et l'évaluation de leur importance dès qu'ils sont commis est primordial pour organiser leur prévention. Toutefois, à population égale, suivant les ressources alimentaires disponibles, les dégâts sur une même culture et à même époque peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. un observatoire des dégâts peut être mis en place, constitué d'un délégué par commune avec un responsable par unité de gestion. Ces mêmes personnes peuvent servir de relais pour la prévention. Comme pour les prélèvements la connaissance en temps réel des demandes d'indemnisations des agriculteurs, du nombre de constats provisoires et des surfaces concernées par commune sont indispensables pour agir très rapidement. Un "observatoire" des ressources alimentaires (niveau de glandée, fainée, etc.) permettra de mieux prévoir les risques de dégâts.

Taille des compagnies

L'étude de l'évolution de la structure des " compagnies montre que, si les femelles adultes sont préservées, la taille des compagnies augmente du fait de la stabilité des relations sociales entre les femelles d'âges différents d'une même lignée. Les femelles subadultes survivantes restent le plus souvent dans leur compagnie d'origine. L'observation régulière de grosses compagnies est l'indicateur d'un faible prélèvement de femelles adultes et en conséquence un indice d'augmentation des populations. Ce phénomène se rencontre régulièrement dans les réserves où des compagnies de plus de vingt animaux (trois ou quatre femelles reproductrices avec leurs jeunes de l'année, plus les subadultes survivants de l'année précédente) peuvent être observées. A l'inverse, l'observation régulière de petites compagnies composées uniquement d'une femelle accompagnée de ses marcassins indique une population jeune, le plus souvent de faible effectif. La qualité et les circonstances de l'observation sont primordiales. Les compagnies doivent être observées en milieu ouvert, en activité normale de déplacement ou de gagnage, en fin d'été après les naissances.

Plan de prélèvement

Compte tenu des indices de niveau de f population recueillis précédemment par I unité de gestion, de quels moyens dispose-t-on pour atteindre les objectifs fixés initialement ?

Des mesures appliquées sur l'ensemble d'une unité de gestion avec des objectifs, clairement affichés sont un gage de réussite. Les chasseurs s'engageront plus facilement qu'ils auront la garantie de la pérennité de la chasse aux sangliers, La mise en place, si nécessaire, d'un plan de diminution de la population doit s'envisager dans une politique à long terme qui garantisse de pouvoir augmenter les effectifs en cas de baisse trop importante. Le suivi des indicateurs de niveau de population en cours de période de chasse permet d'adapter les mesures aux objectifs. C'est le seul moyen d'effectuer une gestion efficace ; le tir de nuit et les battues administratives d'avril à juillet en période de reproduction doivent rester exceptionnelles.

Population de faible effectif à augmenter

L'expérience a montré que plutôt qu'interdire la chasse au sanglier ou de créer des réserves (causes de dysfonctionnement ultérieur) il est préférable de n'autoriser que le tir des jeunes animaux de moins de 40 kg vif ou de réduire quantitativement les prélèvements.

Population de fort effectif à diminuer

Cas des zones refuges Les suivis par radiopistage réalisés par l'ONC, tant en forêt de plaine qu'en garrigue ou en zone de montagne, montrent que dès le premier mois de chasse les sangliers gagnent des zones refuges qui sont, soit des réserves, soit des zones moins chassées. A la longue, le problème ne fait que s'amplifier, et en fin de saison de chasse, ne survivent que les animaux inféodés aux zones refuges. Ainsi, les jeunes femelles, qui deviendront ultérieurement des laies meneuses, ayant acquis grâce à leur mère la connaissance de ces réserves y emmèneront à leur tour leur descendance les années suivantes. Ce qui accentuera d'autant le phénomène. Les réserves peuvent être de faible superficie si la végétation est dense (30-40 ha peuvent suffire). Les concentrations observées régulièrement peuvent être très fortes : jusqu'à un sanglier voire deux sangliers à l'hectare. Durant la période de chasse, les compagnies peuvent se cantonner dans des zones refuges situés jusqu'à 10 km de leur domaine vital estival habituel qu'elles regagnent en fin de période de chasse. Des populations importantes de sangliers peuvent ainsi perdurer dépassent les objectifs fixés. Il convient donc de chasser dans les zones refuges pour créer les mêmes conditions d'insécurité qu'en zone chassée afin que les sangliers se répartissent sur l'ensemble de l'unité de gestion. Les battues de dérangement ponctuel avec ou sans tir sont inefficaces dès le jour suivant.

Cas de la chasse aux chiens courants sur de vastes territoires, type garrigue ou montagne

Le prélèvement journalier que peut effectuer une équipe chassant aux chiens courants n'est pas proportionnel au niveau de population" En effet le nombre de captures possibles par jour de chasse et par équipe est matériellement plafonné". En cas de sureffectif, l'augmentation des prélèvements ne peut être atteinte qu'en allongeant la période de chasse par une ouverture , anticipée et une fermeture retardée. Si la superficie du territoire s'y prête, la création de nouvelles équipes en augmentant le nombre de lancés peut permettre d'augmenter les prélèvements journaliers à condition de ne pas diminuer notablement les effectifs des équipes existantes, ce qui nuirait à leur efficacité. En outre, dans des milieux fourrés difficilement pénétrables, la plus part des chiens courants ont tendance à mener préférentiellement les jeunes sangliers, les femelles adultes étant les plus difficiles à lever. Pour augmenter les prélèvements des femelles reproductrices, si cela s'avère nécessaire, on peut pratiquer des lancés successifs dans une même zone avec des chiens de plus en plus expérimentés. Le risque de ce dérangement intensif est d'augmenter la dispersion des animaux non prélevés.

Cas de la chasse en battue fermée avec des petits chiens courants

Un mode de gestion trop conservateur, avec l'application de règles de prélèvement quantitatives et qualitatives draconiennes, préserve systématiquement les laies adultes et est souvent la cause de surpopulations. Cette politique de préservation est d'autant plus appliquée dans la partie centrale des grands massifs forestiers que les prélèvements sont axés sur les gros sangliers en périphérie. Pour résoudre ce cas de figure, l'application d'un plan de chasse quantitatif et qualitatif sur l'ensemble de l'unité de gestion est un moyen efficace pour réduire la population en garantissant sa pérennité. En zone centrale, le tir de laie adulte et subadulte sera autorisé, voire imposé en cas de nécessité, en maintenant une ou deux grosses laies par compagnies pour ne pas les déstabiliser. En zone périphérique, le prélèvement ne sera plus axé uniquement sur les adultes et sera limité quantitativement afin d'éviter les prélèvements excessifs.

Cas des zones agricoles

En cas d'installation de sangliers dans des zones agricoles à boisement diffus, où la chasse organisée en grandes équipes n'est pas traditionnelle, les sangliers vont d'un territoire de chasse à l'autre, prenant l'habitude de se dérober et de se réfugier dans les zones peu dérangées même de petite superficie. Il convient d'organiser leur chasse en utilisant des chiens créancés, courants ou de petits pieds selon les traditions locales, de constituer des équipes et d'instituer des jours de chasse spécialisés sur la totalité des zones de remises.

Conclusion

Une gestion départementale efficace des populations de sangliers comprend trois étapes :

- la création d'unités de gestion homogènes (trente à quarante par départements, 5000 à 30000 ha par unité),
- la définition d'objectifs établis dans le cadre d'une structure de concertation intégrant tous les acteurs locaux (chasseurs, agriculteurs, forestiers) mais aussi les responsables de la gestion départementale de cette espèce,
- le suivi en temps réel des prélèvements {vitesse de réalisation du tableau) et des indicateurs (dégâts, disponibilités alimentaires, structure des populations, etc.) permettant une réorientation à temps- des règles de prélèvement pour atteindre les objectifs fixés (diminution ou augmentation de la période de chasse, tirs préférentiels de certaines classes d'individus, etc.).

Le développement récent de la population de sangliers doit être maîtrisé. Un nouvel équilibre est à trouver en maintenant es populations à un seuil compatible non seulement avec l'agriculture mais aussi avec le milieu naturel.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.